Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Voiture en panne et expertise privée

Par raf

Bonsoir,
Ma voiture est tombée en panne et a dû être rapatrier dans un garage de la marque (Diagnostic du dépanneur : Distribution).
Ma voiture à 5 ans et 130.000 kms (préconisations constructeur : 160.000 kms ou 6 ans).
Au bout de 3 semaines, aucun devis, aucun diagnostic...
Nous avons appeler un Expert Automobile afin d'avoir des renseignements sur la procédure d'une expertise automobile.
Il nous a demandé des détails sur les circonstances, et la vie de la voiture ainsi que la copie de la Carte Grise.
Aujourd'hui, via le Service Client de la marque, j'apprends que l'expert automobile (a qui je n'ai jamais dit "ok allez y") s'est déplacé voir le chef d'atelier et la voiture.
Je l'appelle, le fait parler...Le constructeur propose une prise en charge a 65% montant à notre charge 2500 ?.
L'expert explique que c'est un défaut de fabrication (une pièce à frottée contre la courroie qui a rompue et entrainer le moteur).
Que pensez vous ? sur le fond et sur l'expert automobile.
Voiture : défaut de fabrication = vice caché ?
L'expert automobile a le diagnostic et les devis et demande a être payé
Cordialement